

EDITION SPECIALE

Congrès FNPF 2015 à Tulle

Mercredi 28 et jeudi 29 janvier 2015, la FDSEA de Corrèze accueillait à Tulle le 69^e congrès de la Fédération Nationale des Producteurs de Fruits. Un programme chargé attendait les congressistes pendant ces 2 journées. Le congrès se déroula dans la nouvelle salle polyvalente de l'Auzelou sous la pluie et la grisaille, temps en phase avec l'état d'esprit des producteurs présents.

La **matinée du mercredi 28** était consacrée à l'**Assemblée générale statutaire** ainsi qu'à une **Assemblée générale extraordinaire** pour modifier les statuts de la FNPF.

Dès le quorum atteint, Laurent DUCURTIL - Vice-président de la FNPF - ouvrit la séance en l'absence de Luc BARBIER et l'AGO débuta. Xavier BEULIN ayant prévu de venir en fin de matinée, l'ordre du jour d'une AGO avait été modifié et celle de 2015 débuta par le changement de Commissaire aux comptes suppléant (suite départ en retraite) puis par la présentation des comptes. A ce sujet, Pascal CLAVIER - Trésorier de la FNPF - présenta un bilan en léger déficit en l'expliquant par 2 raisons : un congrès 2014 moins bénéficiaire que prévu et une entrée de cotisations en baisse. Cependant il félicita le travail de Patrice VULPIAN - administrateur FNPF - des Bouches-du-Rhône qui par son action de terrain a réussi à faire rentrer plus de cotisations que celles appelées et qui aujourd'hui fait de la FDSEA 13 le premier adhérent en montant de cotisation levée de la FNPF. Un exemple à suivre qui est explicité par Patrice VULPIAN lui-même. Il indique qu'il se sert du Bulletin de Liaison pour valoriser l'action de la FNPF et son intérêt pour les producteurs de fruits, d'où l'importance d'adhérer à la FNPF pour renforcer cette action. Aux remarques d'administrateurs qui craignent des augmentations de cotisation, faciles, pour augmenter les ressources, il est répondu



Crédit photo : Fdsea/19



Crédit photo : Fdsea/19

qu'un chantier allait être mis en œuvre en 2015, celui du recouvrement des cotisations par une action de terrain plus importante. Les premières résolutions (nomination du Commissaire aux comptes suppléant, quitus au conseil d'administration sur sa gestion, affectation de la perte en report à nouveau) ont été approuvées à l'unanimité.

Par la suite, Guillaume SEGUIN - Président de la Commission Statuts et Conflits de la FNPF - présenta l'activité de cette Commission. Il procéda notamment à son renouvellement et proposa la simple reconduction des cotisations de 2015 pour 2016. Cette proposition fut validée à l'unanimité puis furent élus les nouveaux membres de cette Commission : Pierre BARTH, Alain BERGER, Henri MAZENOD, Guillaume SEGUIN et Patrice VULPIAN. Enfin, il ouvrit l'Assemblée générale extraordinaire pour modifier 2 points des statuts. Le premier concernait l'objet de l'action de la FNPF : il s'agissait de permettre à la FNPF de réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières et autres se rattachant directement ou indirectement à l'objet de défense de l'intérêt des producteurs de fruits. Le second concernait la place du ou des Présidents d'honneur dans ou hors le Bureau. Les 2 modifications ont été validées sans débat à l'unanimité. L'objet de la FNPF a été élargi et les Présidents d'honneur ne seront pas obligatoirement membres du Bureau.

A l'issue de ces débats, Luc BARBIER arriva de Nîmes où il représentait la FNPF, parties civiles dans un procès de francisation qui se tenait au tribunal le 27 janvier. Il explicita l'action de la FNPF en la matière et invita les producteurs à faire remonter toutes les informations possibles en matière de non-respect du cadre réglementaire sur les pratiques commerciales.

Laurent DUCURTIL, Charlie GAUTIER, François SOUBEYRAND et Patrice VULPIAN présentèrent certains éléments du rapport d'activités de la FNPF en 2014. Un focus particulier fut fait sur la crise de l'été 2014, l'embargo russe, les revendications formulées et les actions menées, le projet de nouvelle assurance récolte, les moyens de lutte contre *Drosophila suzukii* et autres ravageurs, l'ensemble des actions sur le volet social et enfin la

construction du syndicalisme de demain avec la mutualisation de moyens entre la FNPF et la FNPHP.

Sur le premier thème, la concurrence espagnole et la pratique du PAV ont fait l'objet d'importants échanges. Il en fut de même de l'absence de mesures nationales liées aux crises et de la faiblesse des mesures de soutien communautaires proposées suite à la déclaration de l'embargo russe.

Sur le volet assurantiel, certains professionnels ont souhaité un outil obligatoire ou une très forte incitation. Il est considéré que l'assurance sera demain l'outil de captation des aides financières communautaires.

Globalement l'activité de la FNPF de 2014 n'a pas reçu de critique négative de la part de l'assistance et le rapport d'activités a été validé à l'unanimité.

Ainsi se terminèrent les assemblées générales de la FNPF.

L'après-midi, 2 grands moments occupèrent les congressistes : la lecture et la discussion autour du rapport d'orientation 2015



Crédit photo : Fdsea/19

de la FNPF et une intervention suivie de questions/réponses de Xavier BEULIN - Président de la FNSEA. Auparavant, Luc BARBIER - Président de la FNPF et Daniel COUDERC - Président de la FDSEA de Corrèze - accueillirent l'ensemble des congressistes et ouvrirent le congrès.

Le projet de rapport d'orientation fut présenté par Gérard MAJORAL - Secrétaire général et Guillaume SEGUIN - Secrétaire général adjoint de la FNPF. Le premier présenta les orientations liées à l'économie et au commerce. Guillaume SEGUIN présenta quant à lui les volets de l'organisation de l'amont agricole, de la promotion et des enjeux liés au coût du travail et aux distorsions de concurrence subies par les producteurs de fruits.

Le débat avec la salle fut nourri sur plusieurs thèmes. Se trouvent reprises ici quelques interventions.

Jacques ROUCHAUSSE - Président de Légumes de France - a témoigné du combat de LdF et de la FNPF pendant la crise vécue cette année. Les deux fédérations ont dénoncé la guerre des prix qui sévit entre distributeurs et qui pénalise les producteurs. Il a valorisé le travail de fond mené dans les 2 fédérations sur l'emploi et rappelé la nécessité de travailler sur une meilleure valorisation des produits.

René REYNARD - Président de la FNPRT - a demandé de ne pas considérer les AOP comme des bouc-émissaires dans les difficultés de l'organisation actuelle des producteurs. Aussi Luc BARBIER a simplement rappelé les rôles et missions de chacun : aux OP et AOP les missions commerciales, au syndicalisme, la défense des producteurs. Les positions, les analyses doivent être partagées. Les prises de parole ne doivent pas diviser.

Christian FAVART - Président de Cooplim - a tenu à insister sur les distorsions de concurrence sur la main d'œuvre. Il a donné l'exemple de sa visite en Pologne où les OP sont très modernes et le salaire de la main d'œuvre bas. Il demande à ce que soit mis en avant le fait qu'en France, l'agriculture y est de qualité.

Luc BARBIER tempère cette intervention en précisant que le



Crédit photo : Fdsea/19

problème vient aussi du fait que « les agriculteurs eux-mêmes n'ont pas réussi à mettre en avant leur travail ». Il a souhaité évoquer un projet ancien qui n'a pas abouti, celui d'un fonds de communication interprofessionnel transversal sur les pratiques agricoles auprès du grand public. Pour le moment, seuls 50 €/ha sont mobilisés en moyenne pour communiquer et les résultats ne sont pas pertinents.

Jacques ROUCHAUSSE a précisé qu'en France, 332 g de F & L sont consommés par jour, contre 442 g/j en Allemagne, et que le producteur allemand est payé plus cher que le producteur français (≈5cts/kg)...

D'autres points donnèrent lieu à discussion comme la disparition de la TFA du Ctifl, la promotion des bonnes pratiques via FARRE, la place de la grande distribution, ...

Au final, le rapport d'orientation 2015 de la FNPF fut validé.

La fin de l'après-midi fut consacrée à l'intervention de Xavier BEULIN et à un moment de questions/réponses avec la salle.

Dans son discours, Xavier BEULIN a souligné les différences entre l'organisation économique et le syndicalisme agricole en précisant qu'il fallait faire des différences une force et pas une

raison de division. Il a rappelé au contraire l'importance de l'union, dans le respect de chacun, pour mieux communiquer et mieux aborder les pouvoirs publics au niveau national et communautaire. A titre d'exemple, il indique le travail mené avec la RHD, dans un effort collectif, qui a permis d'aboutir à la rédaction d'un guide.



Crédit photo : Fdsea/19

Concernant le besoin de simplification, il évoque les propos du Président de la République qui affirmait la nécessité de cesser de « sur transposer la réglementation européenne » et la mission confiée à un groupe d'experts visant à proposer des simplifications administratives. Cependant il invite à la plus grande vigilance pour que cela n'aboutisse pas à quelque chose comme le transfert des missions d'homologation entre la DGAL et l'Anses, décidé dans la loi d'avenir agricole et vu comme très dangereux.

Concernant le compte pénibilité, Xavier BEULIN a précisé la position de la FNSEA : refuser les contraintes administratives supplémentaires qui se rajouteraient avec ce système et la déresponsabilisation individuelle.

Quant aux moyens de retrouver de la compétitivité, il indique l'obligation de travailler sur deux fronts : les charges et l'harmonisation européenne en termes de salaire minimum. Sur les charges, il dénonce



Crédit photo : Fdsea/19

l'absence de valorisation des avancées de producteurs de fruits en terme environnemental dans le plan Ecophyto. Il rappelle aussi que le meilleur moyen de retrouver de la compétitivité aurait été de mettre en place la TVA emploi (anti-délocalisation).

Sur le volet économique, il n'est pas rassuré concernant les suites possibles de l'embargo décidé par la Russie contre les produits alimentaires européens en août dernier et rappelle l'importance d'obtenir de vraies compensations. Quant aux relations commerciales, il reconnaît le sujet sensible mais ne comprend pas que 4 centrales d'achat puissent assurer 90 % du marché. La FNSEA a ainsi demandé au ministre de l'Economie, Emmanuel MACRON, de solliciter la Haute Autorité de la Concurrence à ce sujet.

En conclusion, il se réjouit des relations positives entre la FNPF et LdF.

Un débat s'installe entre la salle et le Président de la FNSEA autour de l'assurance récolte, de la crise de l'été 2014, du dumping économique espagnol, du rôle du collectif, de celui du syndicalisme, de la communication, ...

Judi 29 janvier, une **table ronde** de plus de 2 heures traita du thème : « **Quel collectif pour quelle arboriculture ?** »



Crédit photo : Fdsea/19

Pascal BERTHELOT - Journaliste sur Europe 1 - animait cette table-ronde. Il introduit le sujet en interrogeant comment mieux s'organiser ? La grande distribution se regroupe, le syndicat défend lorsque la situation est problématique. L'organisation économique concentre et met en marché. Mais dans ce contexte, quels sont les rôles de chacun ? Qu'est-ce qui peut se faire et ne pas se faire ?

Jean-Luc DUVAL - Président de la section Boisson d'Agrial - témoigna de la restructuration opérée dans la filière cidricole qui était en crise il y a 10 ans. Les ambitions marketing

étaient en décalage avec la production. Agrial a accompagné la production en modernisant l'outil. Les investissements ont été lourds puisqu'il fallait qu'ils soient efficaces en un court laps de temps mais ils ont été efficaces et rendus possibles par le collectif (coopérative). Des innovations ont ainsi été permises : cidre rosé, délice de poire, cidres aromatisés.

Christian FAVART - Président de Cooplim - témoigna ensuite de l'importance des signes d'identification de la qualité et de l'origine en Corrèze. L'AOP Pommes du Limousin a ainsi été nécessaire pour se démarquer par rapport aux autres productions, surtout celles de Gala. La construction du cahier des charges a été compliquée. Aujourd'hui 3 bureaux de vente assurent la vente de 100 000 T de pommes AOP. La valorisation, assurée par exemple via un sticker, a été essentielle. Cette structuration collective autour de l'appellation d'origine contrôlée a permis de maintenir et développer une production.



Crédit photo : Fdsea/19

François LAFITTE - Président de la GEFEL - déclara que le regroupement des producteurs a été souhaité face aux réalités du marché. Les organisations de producteurs ont la volonté de s'assurer que l'offre y est clairement lisible (qualité, calendrier, cahier des charges...). La notion de prix se détermine en toute fin de la préparation des campagnes. La formation du prix dé-

pend de la liberté d'entreprendre, de distribuer et de mettre sur le marché. Les producteurs peuvent s'entendre sur les prix quand ils sont sous une même forme commerciale (achat et revente) et qu'il y a transfert de propriété au sein de leur organisation économique. Il reste interdit aux producteurs indépendants de s'entendre.

Luc BARBIER rappela que la défense du prix peut s'avérer nécessaire. Le cœur du combat syndical est la défense de ses adhérents.

Patrick STAUB - Conseiller viticulteurs et caves vitivinicoles, Baden-Württembergischer Genossenschaftsverband - venait témoigner de la situation en Allemagne. Comme en France, le nombre de producteurs et les surfaces de production ont diminué, mais la production est restée stable. Il l'explique par un basculement vers des vergers à haute densité. De plus, malgré la baisse de 27 % des surfaces, la surface moyenne par arboriculteur a augmenté. La majorité de la production se situe le long du Rhin, près du lac Constance et vers Hambourg. Les productions principales sont : la pomme, la prune, la griotte et la mirabelle. 42 organisations de producteurs y ont affaire à 4 ou 5 grandes enseignes de distribution. Le salaire minimum récemment mis en place en Allemagne (7,40 €/h) est vu comme un nouveau challenge à relever. Concernant les règles de la concurrence, ce n'est pas un débat en Allemagne, les producteurs acceptent ces règles.

Maître GRALL - avocat spécialisé dans le droit de la concurrence - intervint ensuite et commença par définir ce qu'est un marché : les marchés sont définis de manière étroite en termes de flux et de produits non-substituables. Il indique que concernant l'agriculture et la concurrence, la haute autorité de la concurrence applique ses règles de manière sévère, ce qui laisse peu de marge de manœuvre. Cependant il attend impatiemment le rendu de l'appel en cour de cassation sur l'affaire des endives, appel sur le fond. Dans tous les cas, le résultat sera intéressant et devra être exploité. Il donne l'exemple du « cartel du lait ». Dans les règles de la concurrence, il est dit qu'il est possible de s'échanger des informations de prix passés. Tout est donc dans l'interprétation.

Les débats qui suivirent avec la salle portèrent principalement sur la question du droit de la concurrence, de la définition du marché pertinent, de l'effet réel des ententes sur le prix payés par le consommateur au regard de la construction de la filière.

Luc BARBIER clôt cette table-ronde en dénonçant la politique de déresponsabilisation des pouvoirs publics et en ouvrant des perspectives d'actions importantes, notamment en matière de droit de la concurrence.



Crédit photo : Fdsea/19

A l'issue de cette table-ronde furent présentées 4 actions nouvelles conduites par ou en collaboration avec la FNPF : la mise en place à compter du 1^{er} avril 2015 d'une filière de collecte des filets paragrêles usagés avec Adivalor, la Convention Nationale d'Objectif de Prévention signée fin 2014, l'Observatoire de l'emploi en arboriculture fruitière mis en place par la FNPF et le sujet du travail en hauteur. Sur ce dernier point, **Eric TISON** - Sous-directeur du travail et de la protection sociale au Ministère de l'Agriculture - vint annoncer d'une part qu'un décret à paraître rapidement viendrait mettre fin à l'interdiction du travail en hauteur des jeunes et d'autre part qu'une note d'instruction à

destination principale des inspecteurs du travail était en cours de rédaction. Cette note aura pour objet, à partir de la description des réalités de terrain, de recenser les équipements de travail et de proposer une démarche permettant aux contrôleurs de comprendre les choix faits par les exploitants afin d'éviter toute sanction injustifiée compte tenu des réalités du métier. Eric TISON a souligné le travail « concret et pragmatique » de la FNPF pour ce faire.

Pour clôturer ce congrès, le Ministre de l'Agriculture était absent. Luc BARBIER demanda à **Hervé DURAND**, Directeur général adjoint de Dgpaat - de prendre la parole avant lui. D'abord réticent, il vint finalement en tribune et débuta son discours dans un léger brouhaha de la salle. C'est ce moment que choisirent quelques arboriculteurs pour descendre sur scène, se placer derrière Hervé DURAND en tenant des panneaux sur lesquels étaient indiqués : Abandonnés, Abusés, Bernés, Crucifiés, Déchus, Déjugés, Dénigrés, Déshonorés, Dévalorisés, Ecrasés, Humiliés, Ignorés, Jugés, Malmenés, Manipulés, Ruinés, Trompés. Le préfet de Corrèze, Bruno DELSOL, indiqua ne pas vouloir voir cela et quitta la salle, entraînant avec lui toute l'administration !

Hervé DURAND ne tint jamais son discours.

Quant à Luc BARBIER, il tint un discours, improvisé et explicita aux congressistes les positions et combats de la FNPF sur les sujets d'actualité au service des producteurs de fruits.



Vous pouvez consulter sur l'Extranet de la FNPF les documents ci-dessous :

- [Rapport d'activités 2014](#)
- [Rapport d'orientation 2015](#)

Egalement disponibles sur l'Internet de la FNPF les présentations de :

- [Patrick STAUB](#)
- [Maître GRALL](#)